

CPMA ACDFL

Mémoire écrit au Comité des finances de la Chambre des communes sur les consultations prébudgétaires – Budget de 2019

**présenté par l'Association canadienne de la
distribution de fruits et légumes**

Le 27 juillet 2018

Liste des recommandations

Recommandation 1 : Que le gouvernement fédéral augmente le plafond des affaires et le plafond des immobilisations en fonction de l'inflation pour la déduction accordée aux petites entreprises et qu'il les harmonise à l'inflation à l'avenir.

Recommandation 2 : Que le gouvernement étende l'exemption des coopératives agricoles pour les sociétés affiliées afin d'inclure toute société agricole affiliée et ses actionnaires ou toute société affiliée détenue en propriété exclusive par des intervenants du secteur agricole.

Recommandation 3 : Que le gouvernement inclue le financement de mise en œuvre pour la nouvelle politique alimentaire du Canada, y compris le financement d'un Conseil national de politique alimentaire à intervenants multiples.

Recommandation 4 : Que le gouvernement mette sur pied un groupe de travail sur les données entre Agriculture et Agroalimentaire Canada et Innovation, Sciences et Développement économique Canada afin de préparer et de mettre en œuvre une stratégie globale et à long terme sur les données qui favorisera notre compétitivité et éclairera nos membres sur les décisions stratégiques clés à prendre.

Recommandation 5 : Que le gouvernement fournisse un fonds d'innovation pour les industries qui ne sont pas comprises dans l'Initiative des supergrappes d'innovation.

Introduction

L'industrie des fruits et légumes contribue grandement à la productivité et à la compétitivité du Canada, mais le gouvernement canadien doit veiller à ce que des politiques et des programmes soient en place pour assurer le maintien de la croissance de l'industrie. C'est pourquoi nous sommes heureux de présenter des commentaires au Comité des finances de la Chambre des communes dans le cadre du processus de consultation prébudgétaire sous le thème de *La croissance économique, gage de la compétitivité du Canada*.

L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) représente plus de 860 membres au Canada et dans le monde qui participent à la commercialisation et à la vente de fruits et légumes frais au Canada. Ensemble, les membres de l'ACDFL sont responsables de 90 % des fruits et légumes frais achetés par les Canadiens. En tant qu'association de l'industrie, l'ACDFL représente l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en fruits et légumes frais, de la ferme à l'assiette. Nos commentaires reflètent un large éventail de membres de la chaîne d'approvisionnement qui travaillent quotidiennement pour offrir aux Canadiens les fruits et légumes frais et sains qu'ils exigent.

Modifications à la déduction accordée aux petites entreprises – Responsable : Finances Canada

Plus de 80 % des producteurs de fruits et légumes du Canada sont de petites entreprises et comptent sur la déduction accordée aux petites entreprises (DPE) pour demeurer concurrentiels et poursuivre la croissance de leur entreprise. Toutefois, aucun changement important n'a été apporté à la DPE depuis 2009.

Les plafonds actuels des immobilisations admissibles à la DPE ont été établis en 1994 et n'ont pas changé au cours des 14 dernières années. À l'heure actuelle, les petites entreprises sont admissibles à la DPE pourvu que leurs immobilisations soient inférieures à 15 millions de dollars et elles bénéficient d'un amortissement linéaire à partir de 10 millions de dollars. De plus, depuis 2009, la DPE s'applique à la première tranche de 500 000 \$ de revenu provenant d'une entreprise exploitée activement, en hausse par rapport aux 400 000 \$ avant le changement de 2009. **Nous recommandons que le plafond fédéral des affaires de 500 000 \$ et le plafond des immobilisations soient augmentés et, par la suite, harmonisés à l'inflation afin de tenir compte des coûts d'exploitation et des activités commerciales modernes.** En 2018, le plafond des affaires fédéral serait porté à 581 000 \$ et le plafond des immobilisations à 15,7 millions de dollars avec un amortissement linéaire allant jusqu'à 23,5 millions de dollars. Nous croyons qu'il s'agirait d'une amélioration marquée par rapport à la façon dont la DPE fonctionne actuellement et assurera que nos petites entreprises demeurent concurrentielles.

De plus, **nous recommandons que le gouvernement élargisse l'exemption des coopératives agricoles pour les sociétés affiliées afin d'inclure toute société agricole affiliée et ses actionnaires ou toute société affiliée détenue en propriété exclusive par des actionnaires agricoles.**

Dans le cadre du budget de 2016, le gouvernement a annoncé des changements importants aux règles d'affiliation qui ont eu des conséquences imprévues sur l'industrie des fruits et légumes frais. Bien que nous appuyions l'exemption du gouvernement pour les coopératives agricoles,

nous croyons qu'elle devrait également être accordée aux sociétés affiliées décrites ci-dessus, qui fonctionnent de la même manière qu'une coopérative agricole, mais avec une structure de vote plus équitable parmi ses actionnaires. Afin d'être concurrentiels, de nombreux petits agriculteurs se regroupent et forment des sociétés affiliées pour créer une masse critique de produits afin de répondre aux besoins des grands détaillants et de mettre en commun les ressources de mise en marché et de vente. Avec les changements aux règles d'affiliation, la première tranche de 500 000 \$ pour les entreprises admissibles doit être répartie au prorata entre les actionnaires de la société affiliée ainsi que la société affiliée elle-même. Pour bon nombre de ces sociétés de l'industrie des fruits et légumes, cela augmentera l'impôt cumulatif de leurs actionnaires de centaines de milliers de dollars, voire de millions de dollars par année. Avec une augmentation aussi importante des impôts, de nombreuses entreprises devront renoncer à une grande partie de leur croissance ou de leurs réinvestissements planifiés.

En outre, les exigences relatives aux membres de la famille et à la déclaration des parts détenues par les tantes, les oncles, les grands-parents et d'autres sont extrêmement complexes et il revient au déclarant d'avoir une liste complète des engagements financiers de sa famille. En plus de sa complexité, cette exigence soulève de graves questions relatives à la protection de la vie privée et aux attentes du gouvernement à l'égard des contribuables de connaître les engagements financiers et les investissements de toute la famille. Cette question est aggravée par le fait qu'aucun document d'orientation exhaustif n'a été publié à l'intention de l'industrie ou des fiscalistes au sujet de ces changements majeurs. Nous attendons avec impatience la publication du folio de la DPE par l'Agence du revenu du Canada à l'automne 2018, mais nous craignons que, pour plusieurs, cette information arrive trop tard et que ce folio aurait dû être disponible pour l'année de déclaration 2018.

Financement de la mise en œuvre de la politique alimentaire – Responsable : Agriculture et Agroalimentaire Canada

Au printemps 2017, le ministre MacAulay a lancé des consultations sur une politique alimentaire pour le Canada. Cette importante initiative fait partie de la lettre de mandat du ministre et l'ACDFL l'appuie sans réserve. Bien que la politique alimentaire soit très prometteuse, le gouvernement doit s'assurer qu'il dispose de stratégies et de produits livrables tangibles année après année et qu'il tire parti de l'engagement du secteur privé à mettre en œuvre et à faire progresser la politique. À cette fin, **l'ACDFL exhorte le gouvernement d'inclure le financement de mise en œuvre de la nouvelle politique alimentaire pour le Canada, y compris le financement d'un conseil national de politique alimentaire à intervenants multiples pour superviser la gouvernance de la politique.**

Dans le cadre des consultations du gouvernement sur la politique alimentaire, l'ACDFL a fortement préconisé l'inclusion d'un objectif national visant à accroître la consommation de fruits et légumes frais, l'établissement de liens plus étroits entre la politique et la croissance économique et la création d'un Conseil national de politique alimentaire pour superviser la gouvernance de la politique et en assurer la continuité, quel que soit le parti au pouvoir.

La politique alimentaire peut apporter cohésion, cohérence et une stratégie à long terme pour relever certains des principaux défis auxquels l'industrie est confrontée en termes de croissance et de compétitivité, tout en s'attaquant à certains des plus grands problèmes sociaux qui

touchent les Canadiens, tels que les changements climatiques, la santé et la sécurité alimentaire. Un financement adéquat de la part du gouvernement est essentiel si l'on veut que cette politique soit couronnée de succès et atteigne la majorité des objectifs fixés.

Meilleures données – Responsables : Agriculture et Agroalimentaire Canada et Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Les données sont un élément clé de la compétitivité mondiale. Malheureusement, les données canadiennes, particulièrement en agriculture, sont difficiles à trouver, incomplètes ou leur obtention est coûteuse pour les associations et les entreprises. Le gouvernement doit mettre en œuvre une stratégie de données solide et entièrement financée si nous voulons être concurrentiels sur la scène mondiale et atteindre notre objectif d'exportation agroalimentaire de 75 milliards de dollars d'ici 2025.

L'ACDFL recommande qu'un groupe de travail sur les données soit créé entre Agriculture et Agroalimentaire Canada et Innovation, Sciences et Développement économique Canada afin de préparer et de mettre en œuvre une stratégie de données complètes et à long terme qui favorisera notre compétitivité et éclairera nos membres sur les décisions stratégiques clés à prendre. L'ACDFL est prête travailler avec le gouvernement à l'élaboration d'une telle stratégie et à discuter de scénarios possibles de partage des coûts entre l'industrie et le gouvernement. À l'heure actuelle, une grande partie des données saisies par Statistique Canada ne concernent que les aliments et les boissons et ne sont pas ventilées par industrie ou groupe de produits.

Des données plus granulaires sur la consommation, les tendances, le commerce et les préférences des consommateurs serviraient de catalyseur de la croissance et favoriseraient une plus grande compétitivité.

Innovation – Responsables : Innovation, Sciences et Développement économique Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada

L'ACDFL se réjouit que le gouvernement ait choisi l'innovation comme priorité clé. L'Initiative des supergrappes en innovation et le financement du programme Agri-innover constitueront des investissements transformationnels dans l'innovation et l'industrie canadiennes et placeront les candidats retenus en bonne position pour la réussite dans l'avenir. Bien que ces investissements soient les bienvenus, **l'ACDFL demande au gouvernement de fournir un financement de l'innovation propre à la chaîne d'approvisionnement des produits frais, y compris les produits à valeur ajoutée.** L'ACDFL a collaboré avec un certain nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire, de centres de recherche et d'experts en innovation afin d'amorcer l'élaboration d'une stratégie d'innovation pour l'industrie des fruits et légumes frais. Le financement des innovations futures, y compris un portail potentiel pour les chercheurs de l'industrie et un programmathon (*hackathon*) national, renforcerait l'industrie des fruits et légumes frais et contribuerait à notre compétitivité.

Conclusion

En conclusion, nous sommes heureux d'avoir cette occasion de présenter nos commentaires au Comité permanent des finances de la Chambre des communes au sujet du budget de 2019 et de la façon dont ils pourraient, s'ils étaient mis en œuvre, accroître la compétitivité et la croissance de l'industrie canadienne des fruits et légumes frais et de la chaîne d'approvisionnement dont ils dépendent. En effet, nous nous sommes activement engagés dans ces dossiers avec les représentants du gouvernement et nous demeurons disponibles pour travailler avec les parlementaires et les fonctionnaires afin de faire avancer ces questions.

Merci d'examiner notre mémoire. C'est avec plaisir que nous répondrons aux questions des membres du Comité.

Cordialement,

Ron Lemaire, président de l'ACDFL